

ATL – Rapports d’activités 2015 – 2016

Cette année s’est principalement axée sur la poursuite de l’état des lieux et sur l’analyse des besoins en vue de l’élaboration du nouveau programme CLE qui débutera le 1^{er} juillet 2016. Néanmoins, les actions précédentes ont été réitérées afin d’offrir un accueil diversifié et de qualité aux enfants de 2,5 à 12 ans sur le territoire communal en dehors du temps scolaire.

1) Etats des lieux (février 2015-décembre 2015)

Pour rappel, la première étape, préalable à l’élaboration du programme CLE, consistait à établir un état des lieux et à produire une nouvelle analyse des besoins.

Cet état des lieux s’est étendu sur deux plans d’actions : le précédent (2014-2015) et celui-ci (2015-2016). Rappelons qu’un plan d’actions débute en septembre et se clôture en août de l’année qui suit.

→analyse des questionnaires envoyés aux familles (parents + enfants)

→relevé de l’offre d’accueil existante

→récolte du point-de-vue et des attentes des différents opérateurs via un questionnaire et des rencontres.

→récolte des informations signalétiques de la commune de Berchem-Sainte-Agathe

Toutes ces étapes ont été importantes pour la construction du programme CLE. En confrontant ce qui existe et les besoins de la population, nous pouvions mieux identifier les objectifs à fixer et à mettre en œuvre pour les 5 prochaines années.

2) Analyse des besoins : (janvier 2016):

L’état des lieux a été clôturé par une synthèse des besoins identifiés sur la commune de Berchem-Sainte-Agathe pour le secteur de l’accueil extrascolaire.

C’est lors de la CCA du 14 janvier 2016 que nous avons discuté de cet état des lieux et analysé les besoins sur la commune.

La coordination ATL a retranscrit l’analyse des besoins selon le canevas imposé par l’OEJAJ (Observatoire de le l’Enfance, de la Jeunesse et de l’Aide à la Jeunesse).

3) Elaboration du nouveau programme CLE 2016-2020 : (février 2016- avril 2016) :

Une fois l’état des lieux réalisé, l’étape suivante a été de construire le nouveau programme CLE qui prenait en compte le résultat des consultations.

La Coordination ATL a proposé en collaboration avec la CCA (en séance du 3 mars 2016) un nouveau programme CLE (qui sera valable du 1/7/16 au 30/6/21) prévoyant une offre d’accueil adaptée aux besoins et appliqué sur le territoire de la commune.

Ce nouveau programme CLE a été approuvé par le Conseil Communal le 24 mars 2016 et envoyé à l’ONE le 11 avril 2016.

Pour rappel, le programme CLE poursuit les objectifs suivants, dans un souci d’améliorer l’offre et la qualité de l’accueil de la commune (art.3) :

- contribuer à un **épanouissement global** de l’enfant en organisant des activités de développement multidimensionnel adaptées à leurs capacités et à leurs rythmes ;
- contribuer à la **cohésion sociale** en favorisant l’hétérogénéité des publics dans un même lieu ;
- faciliter et **consolider la vie familiale**, notamment en conciliant vie familiale et professionnelle, en permettant aux personnes qui confient les enfants de les faire accueillir pour des temps déterminés dans une structure d’accueil de qualité.

En termes d'actions, le programme CLE vise à :

- **renforcer des actions existantes** et prioritaires (les priorités déterminées par l'état des lieux et l'analyse des besoins) ;
- améliorer la qualité de l'accueil par des **formations** initiales et continues qualifiantes, reconnues et non contraignantes ;
- améliorer la qualité de l'accueil par une hausse du **taux d'encadrement** par opérateur ;
- mettre en place des **actions qui portent sur 5 ans** avec perspectives de consolidations sur le long terme ;
- rester attentif aux évolutions et aux **attentes de la population** et d'une réorientation des actions à mener si nécessaire.

Le programme CLE comprend **deux parties** (art.15):

a) **une partie générale**, comprenant des informations générales sur la Commune, sur les opérateurs d'accueil, sur l'analyse des besoins de l'état des lieux et sur les objectifs à poursuivre pour développer le secteur :

- identité des opérateurs
- besoins d'accueil non rencontrés, révélés par l'état des lieux, afin de montrer si les nouveaux projets répondent à ces besoins; s'il s'agit de besoins d'accueil en semaine après l'école jusqu'au moins 17h30, le programme CLE précise pourquoi une réponse n'y est pas apportée
- modalités de collaboration entre opérateurs (par exemple : répartition des infrastructures et équipements mis à la disposition des enfants, participation en commun, à des formations,...)
- modalités d'information aux usagers potentiels, particulièrement pour l'organisation concrète de l'accueil (brochures, site internet, ...).
- modalités de répartition des moyens publics autres que ceux qui proviennent de la Communauté française.

b) **des annexes**, qui regroupent les demandes d'agrément des opérateurs d'accueil et qui présentent des informations propres à chacun.

Certains éléments des annexes font partie intégrante du programme CLE :

- le projet d'accueil de chaque opérateur de l'accueil
- les reconnaitances, agréments ou autorisations obtenues en vertu d'une disposition de la Communauté française (éventuellement via une organisation ou une Fédération à laquelle l'opérateur serait affilié)
- les lieux d'accueil
- l'offre et les activités d'accueil par lieu et par période ; on y distinguera les activités reprises dans l'état des lieux des nouvelles activités mises en place pour répondre aux besoins révélés par cet état des lieux.

Ces éléments sont fondamentaux pour ce qui concerne le contenu du programme CLE.

D'autres éléments y figurent également :

- coordonnées détaillées de l'opérateur : adresse, forme juridique, n° de compte bancaire, coordonnées du responsable
- modes, en ce compris leur encadrement, et durées prévisibles des déplacements éventuels entre les écoles et les lieux d'accueil;
- taux d'encadrement pratiqué par lieu d'accueil
- qualification du personnel par lieu d'accueil;
- montants des participations financières des parents
- subventions perçues
- le cas échéant, une demande d'agrément

Les opérateurs qui font la demande d'agrément et de subsidiation sont :

1) Administration Communale de Berchem-Sainte-Agathe :

- Ecole communale primaire « Les Glycines »
- Ecole communale primaire « Les Lilas »
- Ecole communale maternelle « Openveld »
- Ecole communale maternelle « Sept Etoiles »

2) Institut Saint-Albert

3) L'asbl Mes-tissages souhaitait intégrer le programme CLE pour ses cours de psychomotricité mais le nombre d'heures (1h) n'entrait pas dans les conditions au moment de l'approbation du programme CLE en avril 2016. L'asbl Mes-tissage ayant élargi ses heures (2h) pour la rentrée (début des activités : octobre 2016) peut intégrer ce programme CLE après accord de la CCA prévue ce 26 septembre 2016. L'asbl a donc travaillé en collaboration avec la Coordination ATL pour compléter une demande d'agrément, un projet pédagogique et un tableau reprenant les formations et le statut du personnel engagé. L'ONE nous a informé que la demande d'agrément sera soumise dans les meilleurs délais pour avis à la Commission d'agrément.

Pour que le dossier soit complet, l'ONE doit également recevoir un tableau de synthèse actualisé au niveau du programme CLE, ainsi qu'un PV de CCA mentionnant qu'aucune réserve n'a été émise par un ou plusieurs membre(s) de la CCA sur la proposition de modification du programme CLE résultant de la demande d'agrément (dans le cas contraire, la proposition de modification du programme CLE doit faire l'objet d'un examen et d'une décision du Conseil communal).

4) **Maintenir l'offre et la diversité des activités :**

- a. *Optimaliser l'offre d'accueil notamment pour les enfants de moins de 6 ans*
- b. *Diversifier les activités tant au niveau des contenus que des périodes : parascolaires les mercredis après-midi, les samedis, activités en néerlandais, ...*

Cette année a été riche en nouveauté.

En effet, de nouvelles associations ont vu le jour et se sont déclarées à l'ONE (asbl Gribouillages, asbl Et Maintenant) avec le soutien de la Coordination ATL. La Carla Dance Company devenue une asbl s'est également ajoutée à la liste des associations déclarées à l'ONE ainsi que l'Association des parents berchemois 1082 (APB1082). Le centre sportif B-sport a aussi élargi son offre d'activités sportives et accueillent de plus en plus d'enfants.

Ces associations proposent des activités en semaine après l'école, le week-end et pendant les congés. Les activités sont diversifiées en termes de contenu : initiation au néerlandais/anglais, contes, arts plastiques, cuisine, éveil musical, éveil scientifique, théâtre, multisports, tennis, natation, nouvelles technologies, nature, ... et en terme d'âges (2,5 à 14 ans).

Suite à l'augmentation du nombre d'activités parascolaires, le Service Jeunesse, avec le soutien de la Coordination ATL, a remis en question son fonctionnement durant cette année 2015-2016.

Auparavant, il existait peu d'opérateurs sur la commune. Le Service Jeunesse proposait des activités pour répondre aux besoins du programme CLE précédent (principalement des

activités pour les moins de 6 ans et/ou en néerlandais : créakids, circomotricité). Seulement, ces activités n'étaient pas simples à mettre en place, notamment par manque de personnel communal disponible sur des horaires décalés (samedi...).

Vu l'augmentation du nombre d'opérateurs proposant des activités pour les moins de 12 ans et la volonté de l'Echevine de la Jeunesse de soutenir les + 12 ans, le Service Jeunesse a décidé de ne plus proposer d'activités parascolaires pour les moins de 12 ans mais de soutenir financièrement les parents à s'inscrire aux activités des nouveaux opérateurs, via la création de chèques loisirs.

En effet, la plupart de ces opérateurs fonctionnent sur fond propre et ne disposent pas ou de peu de subventions. Dès lors, cela se répercute sur le prix d'inscription qui est parfois élevé. En proposant un remboursement d'une partie des frais d'inscription, le Service Jeunesse espère soutenir l'accès aux activités pour toutes les familles et la pérennisation de ces nouveaux opérateurs.

Le chèque parascolaire s'applique pour les activités parascolaires organisées par les structures d'accueil qui, au 1er mai de l'année civile concernée répondent aux conditions suivantes :

- Etre une association s'adressant SOIT à l'ensemble des berchemois de 2,5 ans à 12 ans autorisée/déclarée ou agréée par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), SOIT une association organisant des activités pour les 12+ reconnue par l'Administration communale, organisant des activités parascolaires sur le territoire communal.
- Etre en conformité avec la législation en vigueur et disposer d'une assurance couvrant sa responsabilité civile en qualité d'organisateur, la responsabilité civile des enfants et le dommage corporel causé aux enfants.
- Avoir pris toutes les garanties concernant les conditions de travail permettant de satisfaire aux exigences en matière de sécurité et d'hygiène des enfants et du personnel.

Ne rentrent pas dans les conditions, les structures/activités suivantes :

- École de devoirs, activités de soutien scolaire, remédiation
- Les structures entrant dans les conditions pour bénéficier des chèques sports
- Garderies scolaires
- Centre d'expression et de créativité (secteur de l'éducation permanente)
- Bibliothèques publiques
- Organisations de jeunesse et groupements de jeunesse
- Services agréés dans le cadre de l'aide à la jeunesse (résidentiels ou non): centres de jour, centres d'aide aux victimes de maltraitance, centres de premier accueil, centres d'accueil d'urgence, centres d'accueil spécialisés, centres d'observation et d'orientation, centres d'orientation éducative, services de protutelle, services de placement familial, services d'aide en milieu ouvert (AMO), services d'accueil et d'aide éducative, services d'aide et d'intervention éducative, services de prestations éducatives ou philanthropiques
- Centres culturels
- Académie
- Centres de vacances : plaines, séjours, camps
- Maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement de jeunes
- Musées, institutions muséales

Le chèque parascolaire est destiné :

- -Catégorie A: à tout enfant n'ayant pas atteint l'âge de 17 ans accomplis au 31 décembre de l'année pour laquelle l'intervention est demandée, dont l'un des parents est domicilié sur le territoire de la Commune de Berchem-Sainte-Agathe et dont la famille entre dans les critères pour bénéficier du statut BIM (Bénéficiaires de l'Intervention Majorée).
-

- Catégorie B: à tout enfant n'ayant pas atteint l'âge de 17 ans accomplis au 31 décembre de l'année pour laquelle l'intervention est demandée, dont un (ou les) parent(s) est (ou sont) domicilié(s) sur le territoire de la Commune de Berchem-Sainte-Agathe.

Notons que le Service Jeunesse continuera de proposer des stages pour les enfants de – de 12 ans.

Parallèlement à ces changements, les opérateurs déjà existant ont continué à proposer leurs activités déjà existantes en les modifiant éventuellement afin de mieux répondre à la demande.

Citons entre autres les activités suivantes :

- Carrefours des Générations, devenus « Fête du Printemps » organisés par le Service Jeunesse et Seniors :

L'opération a été repensée et s'axe davantage sur un travail de sensibilisation à l'intergénérationnel sur le long terme. Les enfants inscrits pendant la 2ème semaine des congés de Pâques à la Plaine de vacances ont rencontré les seniors du Home Val des fleurs. Des activités ont été partagées entre les résidents et les enfants et le résultat a été présenté lors d'une fête qui remplace Carrefours Génération.

- Le Service Jeunesse a repris la mise en place des « garderies communales » pendant les congés de Toussaint 2015 et de Carnaval 2016. Le ROI et l'organisation ont été modifiés. Cette activité s'appelle désormais « vacances communales ». Elle est désormais accessible à tous les enfants berchemois francophones et néerlandophones de 2,5 à 12 ans.

- La Coordination ATL a mis en place des spectacles durant les congés d'Hiver, de Printemps et d'été (juillet et août) pour les enfants de 2,5 à 12 ans.

- Bibliothèque:

- Soirée Pyjama (à partir de 4 ans) : Dates : le 09/10/2015 (spéciale Fureur de Lire), le 11/12/2015, le 26/2/2016, le 25/3/2016 et le 3/6/2016 de 19h à 20h. Gratuit.
- Stage « Congé d'Automne » (Toussaint) – Pour les 8-12 ans - Du 2 au 6 novembre 2015 – Au pays des contes
- Stage « Carnaval » - Pour le 11-18 ans - du 8 au 12 février 2016 – Créer sa propre BD
- Stage « Carnaval » - Pour les 6-11 ans – du 8 au 12 février 2016 – Flipbook
- Alors on joue ? Jouer et s'amuser en famille autour de nouveaux jeux de société proposés par la ludothèque. Le dimanche 18 octobre 2015
- Nocturne des bibliothèques 2015 : Exceptionnellement la bibliothèque a ouvert ses portes jusqu'à 22 heures et proposé des activités originales autour du noir, de la nuit et de la lumière...Contes dans le noirs et ateliers Kaléidoscope, Tangram et Découpage pour tous à partir de 4 ans.
- Étrange dimanche : Un dimanche pas comme les autres, à passer en famille à la bibliothèque qui s'est transformé pour l'occasion en cabinet de curiosités. Dimanche 21 février 2016 de 13h à 16h à la bibliothèque

- Semaine numérique 2016. Dix jours pour se familiariser, découvrir ou approfondir ses connaissances du numérique : PC, smartphones, tablettes, appareils photos,... conférences et ateliers pour tous. Du 18 au 28 avril 2016.
 - Bibliothèque verte 2.0. Après son premier succès en 2013, la bibliothèque est revenue du 23 mai au 4 juin 2016, pour remettre le bio, l'éco et le slow à l'honneur.
 - Europalia Turquie. Cette année, Europalia a mis la Turquie à l'honneur le 29 novembre à 10h30 avec Lilly Deshistoires qui a fait découvrir aux enfants les contes traditionnels turques.
- Mes-tissages confirme ses activités habituelles (stages, école de devoirs, préparation au CEB, psychomotricité) et propose une nouvelle activité pour l'année 2015-2016 à savoir de la remédiation scolaire : soutien scolaire pour les élèves de la 1ère primaire jusqu'à la 6ème primaire, ayant des difficultés.
 - APEC (association des parents de l'école communale): Pour cette année 2015-2016, l'association a proposé à Openveld : Initiation au néerlandais le jeudi de 16h à 17h, Danse et musique du monde le mardi de 16h à 17h, Nature et découverte le vendredi de 16h à 17h. A Sept étoiles : Initiation au néerlandais le lundi de 16h à 17h, Théâtre le jeudi de 16h à 17h, Danse et musique du monde le vendredi de 16h à 17h au prix de 90€ d'octobre à janvier et 90€ de février à juin. Les personnes qui s'occupaient de l'APEC n'ayant plus leurs enfants dans les écoles communale ne peuvent plus continuer à être membre actif de l'association. Dès lors, pour cette nouvelle année 2016-2017, l'APEC va être dissolue et il serait prévu de créer des comités de parents dans chacune des 4 écoles communales.
 - Le Centre Culturel a rencontré de grand changement dans son équipe et une nouvelle personne a été engagée en mars 2016 pour le pôle activités jeunes. Une réflexion est en cours sur le contenu des activités proposées et l'inscription dans son projet plus global.
 - Les Scouts et Guides ont proposé comme chaque année des activités les we et des camps pour les membres inscrits pendant l'année.
 - ...

5) **Pérenniser les actions précédentes :**

a. *information au public :*

- *répertorier et mettre à jour l'offre d'accueil sur la commune*
- *informer les familles sur l'offre d'accueil à Berchem-Sainte-Agathe et l'actualité du secteur*

Comme chaque année la Coordination ATL a mis à jour l'offre d'accueil sur la commune. Les infos sont principalement diffusées par courriel via la base de données, par Facebook via le Service Jeunesse, par le site internet de la commune et par le site www.bruxellestempslibre.be.

En septembre 2015, la coordination ATL a édité une nouvelle brochure reprenant l'ensemble des activités 2015-2016 organisées par le Service Jeunesse et par d'autres milieux d'accueil qui souhaitent y mettre une information. En effet, cela permet de suppléer le « Guide des activités et loisirs » (Guide ATL) qui n'est édité que tous les 2 ans et qui reprend des informations plus d'ordre général. Initialement, cette brochure reprenait les activités parascolaires organisées par le Service jeunesse ainsi que ses stages. Les activités d'été n'ont

cette année 2015-2016 plus été reprises dans cette brochure afin de les laisser dans la « brochure des stages d'été ». En effet, nous avons réalisé que cela démultipliait l'info de manière peu cohérente.

Cependant, en 2016, le guide ATL a été repensé en collaboration avec Brede School qui participera dorénavant à son subventionnement puisqu'il est bilingue et que Brede School souhaite le diffuser dans les écoles néerlandophones de la Commune.

La lecture du guide ATL n'était pas aisée et nous voulions faciliter l'accès et la compréhension des informations pour une plus grande majorité de familles. Par ailleurs, en éditant le guide tous les 2 ans, un grand nombre d'informations étaient rapidement obsolètes.

Le guide ATL présente dorénavant les activités de manière quotidienne et par thème (culture, sport, jouer et découvrir, soutien scolaire, animations de quartier). Il ne reprend également plus que les activités qui ont lieu pendant l'année scolaire. Ce guide sera mis à jour tous les ans puisqu'il reprend les informations selon le calendrier académique (septembre-juin). Il remplace donc la brochure dont nous parlions au paragraphe précédent et s'intitulera « calendrier du temps libre ».

Les activités se déroulant pendant les vacances ne seront plus proposées dans ce guide ATL mais via 3 flyers : stages d'automne et d'hiver ; stages de détente et de printemps ; stages d'été qui eux seront exclusivement géré par le Coordination ATL.

Enfin, une collaboration a commencé avec la responsable de la cellule culture du CPAS à qui la Coordination ATL diffuse les informations pour les renseigner auprès de ces familles.

b. qualité des services :

- *soutenir et accompagner les professionnels de l'accueil sur le plan pédagogique*
- *soutenir et accompagner la formation des professionnels de l'accueil, sensibilisation à l'accueil des enfants en situation de handicap, ...).*
- *Se former pour développer les compétences de coordination*

La Coordination ATL a soutenu et accompagné les opérateurs suivants dans la création de leur projet pédagogique et/ou dans le relai administratif vers l'ONE.

Dans le cadre du programme CLE :

- Ecole communal Les Glycines
- Ecole communale Les Lilas
- Ecole communale Openveld
- Ecole communale Sept Etoiles
- Institut Saint Albert
- Asbl Mes-tissages

La coordination ATL a rencontré les accueillants des écoles communales pour réfléchir autour de leur projet d'accueil. La coordination ATL a travaillé avec le directeur de l'Institut Saint Albert sur le contenu de son projet pédagogique.

Parallèlement au programme CLE, la Coordination ATL a soutenu administrativement et/ou pédagogiquement les asbl Gribouillages, Et maintenant, APB1082 et Carla Dance Company.

Par ailleurs, la Coordination a soutenu la mise en place d'une formation Croix-Rouge pour tous les accueillants des écoles communales. L'institut Saint Albert a proposé une formation premiers secours un samedi pour son personnel éducatif (instituteurs et accueillants) sur présence bénévole. La Coordination ATL a également diffusé chaque formation dont elle avait connaissance auprès des opérateurs d'accueil. Enfin, la Coordination ATL a suivi 4 jours

de formations pour s'améliorer dans ses fonctions (Gérer son temps et ses priorités et Susciter la remise en question par la pratique réflexive).

-Journée thématique bruxelloise : 9 décembre 2016 : Un colloque organisé par la Plateforme régionale ATL avec la collaboration de l'ONE et de la Commission communautaire française.

La Coordination ATL effectue un travail supplémentaire non prévu dans le plan d'actions. Les Coordinations ATL de Bruxelles, en collaboration avec l'ONE et la COCOF collaborent pour la mise en place d'une toute première journée thématique dont le thème est :

Plus des tout petits, pas encore des grands: comment accueillir les 2,5 - 6 ans?

Quels sont les besoins de ces jeunes enfants et comment y répondre?

Quelles sont les conditions d'accueil à mettre en place pour les accueillir?

Quels moyens et quels outils existent et sont à concevoir pour les professionnels?

Il s'agit d'une journée qui permettra d'aborder ces différents axes avec des intervenants et des ateliers d'échange entre professionnels de l'accueil. La journée est valorisable par l'ONE dans le cadre de la formation continue.

Le public visé : les Coordinations ATL de la FWB mais aussi des opérateurs d'accueil bruxellois afin de promouvoir l'accueil des plus jeunes. Maximum 100 personnes organisateurs compris.

La coordination ATL de Berchem-Sainte-Agathe collabore avec Evere et Schaerbeek sur l'atelier accessibilité.

c. **Projet de soutien scolaire:**

- *Maintenir l'offre d'accueil sur la commune et tenter de l'élargir à l'école Les Lilas*

Le soutien scolaire de l'école communale Les Glycines mis en place par la Coordination ATL en collaboration avec la Bibliothèque francophone et le service enseignement a été maintenu en 2014-2015 et a également été reconduit en 2015-2016. Il concernait les enfants de 3^{ème} à la 6^{ème} primaire, les lundis, mardis et jeudis. Ce projet a vu le jour également dans l'école Les Lilas à partir de janvier 2016. Le démarrage a été difficile mais pour cette 2^{ème} année aux Lilas, les places se remplissent vite.

Notons que d'autres projets ont vu le jour en plus de ceux déjà existants (à savoir l'école de devoirs Mes-tissages, le projet de soutien scolaire via la Cohésion sociale Hunderenveld, la cellule d'accrochage scolaire du service prévention et l'asbl l'Etoile BSA) :

- L'asbl « Et Maintenant » est reconnue EDD par l'ONE pour du soutien scolaire en semaine après l'école et pendant les vacances.
- Programme d'aide aux devoirs et à l'étude organisé par le service prévention les mardis et jeudis de 16h à 17h à partir du 1^{er} mars 2016. Payant. L'objectif est de soutenir les enfants de la 1^{ère} à la 6^{ème} année primaire (à l'école à bsa ou habitant bsa) dans leurs devoirs et leur étude (soutien pédagogique et méthodologique).

- L'APB 1082 propose également du soutien scolaire aux enfants de primaire et secondaire pendant l'année (mercredi et WE).

d. Divers

- a. Nous tenions à aborder dans ce rapport d'activités le constat suivant : cette année a rencontré une augmentation du prix des garderies communales et des garderies de l'Institut Saint Albert.

Prix des garderies communales :

Pour cette année scolaire 2015-2016, le prix des garderies soir a doublé et le mercredi après-midi est resté identique. La participation aux frais de garde d'enfant est restée inchangée depuis le 1er septembre 2009. Les tarifs de divers services fournis par la Commune, dont les frais d'accueil extrascolaire, ont dû être revus afin de se rapprocher le plus possible du prix coûtant. Le choix d'augmenter les tarifs en question fait suite à une importante réflexion tenant compte de l'impact financier que cela représentait pour les parents. Nous avons souhaité maintenir la gratuité de l'accueil du matin afin de ne pas pénaliser les parents devant se rendre tôt au travail. Pour l'accueil sur le temps de midi et durant la première heure suivant la fin des cours, le prix a été fixé à €0,60, ce qui correspond approximativement à la moitié du coût effectif de la garderie. Malgré l'augmentation de ces tarifs, ceux-ci restent inférieurs à la moyenne régionale. Par ailleurs, pour toute heure de garderie payée, une attestation fiscale est délivrée, permettant d'obtenir une réduction d'impôt correspondant environ à 50% du prix payé.

Un enfant participant à la garderie du midi et du soir (hors mercredis) paiera mensuellement :

Maternelle et primaire
€0,60 pour la garderie du midi + €0,60 pour la garderie de 15h30 à 16h30
= €1,20 par jour x 14,6 jours en moyenne par mois
= €17,52 par mois - déductibilité fiscale à ~ 50%
= €8,76 en moyenne par mois

Si un enfant participe également à la garderie du mercredi, à l'activité du mercredi après-midi et aux garderies du soir à raison de 5 jours semaine, le total sera porté à :

Maternelle	Primaire
€0,60 pour la garderie du midi	€0,60 pour la garderie du midi
+ €0,60 pour la garderie de 15h30 à 16h30	+ €0,60 pour la garderie de 15h30 à 16h30
+ €1,10 pour la garderie de 16h30 à 18h	+ €0,75 pour la garderie de 16h30 à 18h
= €2,30 par jour	= €1,95 par jour
x 18,2 jours en moyenne par mois	x 18,2 jours en moyenne par mois
= €41,86 par mois	= €35,49 par mois
(+ € 5,00 pour l'activité du mercredi	(+ €5,00 pour l'activité du mercredi
x 3,6 mercredi par mois)	x 3,6 mercredi par mois)
= €59,86 par mois	= €53,49 par mois

- déductibilité fiscale à ~ 50%	- déductibilité fiscale à ~ 50%
= €29,93 en moyenne par mois	= €26,75 en moyenne par mois

L'institut Saint Albert a également augmenté ses prix en s'alignant sur les prix des garderies communales.

b. Courrier : Code de Qualité de l'ONE- Obligation de déclaration- Normes d'encadrement et sécurité

Dans le cadre de ses nouvelles fonctions, l'Echevine Marie Kunsch a souhaité rappeler à tous les opérateurs qui accueillent des mineurs sur le territoire communal le cadre légal relatif à l'accueil des enfants : rappel du Code de qualité de l'accueil, de la déclaration/autorisation à l'ONE, de la possession d'un extrait de casier judiciaire de modèle 2 vierge pour toutes personnes qui encadrent les mineurs, d'un programme d'activité et des espaces de vie adaptés aux besoins et à l'âge des jeunes pris en charge, de la disposition d'une assurance responsabilité civile, des garanties concernant les conditions de travail permettant de satisfaire aux exigences en matière de sécurité et d'hygiène.

Le code de qualité et le dossier de « Grandir à Bruxelles » intitulé « Un outil pour améliorer la sécurité dans les lieux d'accueil extrascolaire » pour les opérateurs accueillants dans enfants de 3 à 12 ans ont été annexés à ce courrier.

Enfin, un talon réponse stipulant que l'opérateur se conformait au cadre légal clôturait ce courrier et nous avons réceptionné tous les talons.